

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE **DU 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 8 juin 2023

Étaient présents : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JEAN Denis - MAZUIR Marie-Laure- MONTANGERAND Jean-Michel - RENOUD Clément.

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient excusés : BASSET Sabrina - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - JACOBBERGER Christophe - MARECHAL Christine- MON MATHEY Estelle

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 11 mai 2023
2. Délibération visant à déterminer la contrepartie financière de l'exploitation du distributeur de pizzas
3. Délibération visant à déterminer la contrepartie financière exigée du traiteur équipé d'un foodtruck et du maraîcher forain demandeurs d'un emplacement de vente
4. Délibération visant à autoriser le maire à solliciter une subvention en vue d'entreprendre la réfection des toitures de la mairie et de la salle n°2.
5. Information préalable à l'enlèvement des pierres tombales et stèles sur des tombes déclassées
6. Information relative à la manifestation organisée par l'équipe de la bibliothèque municipale
7. Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal
8. Présentation des dossiers déposés pour l'instruction des permis de construire ou des déclarations préalables
9. Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu du 11 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - D20230615001 - Délibération visant à déterminer la contrepartie de l'exploitation du distributeur de pizzas

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

Objet : Comme suite de la délibération D20230511003 de la précédente réunion du conseil municipal, il est proposé de fixer le montant de la contrepartie financière exigée de l'entreprise ayant sollicité l'autorisation d'installer et d'exploiter un distributeur automatique de pizzas au centre du village de Perrex. Il est proposé un loyer de 2 250 € TTC /an soit 187,50 € /mois.

Décision : La proposition est adoptée par 8 suffrages exprimés et une abstention.

3 - D20230615002 - Délibération visant à déterminer la contrepartie financière exigée du traiteur équipé d'un foodtruck et du maraîcher forain demandeurs d'un emplacement de vente

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

Objet : Comme suite de la délibération D20230511004 de la précédente réunion du conseil municipal, il est proposé de définir une période probatoire d'un mois, au terme de laquelle sera estimée la consommation électrique pour le traiteur et fixée le montant de la contrepartie financière exigée du traiteur d'une part, et du maraîcher, d'autre part.

Par ailleurs il est envisagé d'assujettir le droit d'installer un stand de vente sur la commune au paiement d'une somme forfaitaire unique, différenciée suivant l'activité pratiquée.

Il est rappelé enfin qu'il est souhaitable « d'envisager une période de test au terme de laquelle le demandeur pourra contracter avec la commune pour une période à durée déterminée, renouvelable à terme. » ainsi qu'il est mentionné dans le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Décision : La proposition, de 100€ pour le foodtruck et de 25 € pour le maraîcher le premier mois, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Un loyer sera voté ultérieurement pour les mois suivants.

4- D20230615003 - Délibération visant à autoriser le maire à solliciter une subvention en vue d'entreprendre la réfection des toitures de la mairie et de la salle n°2.

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

Objet : A la suite des débats engagés en conseil municipal les 15 décembre 2022 et 20 janvier 2023, il est demandé aux élus d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Région avant d'entreprendre les travaux de réfection des toitures de la mairie et de la salle n° 2. Le maire indique que quatre devis ont été déposés par les entreprises Rey, Combaud, Rabuel et Marion.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 - Information relative à l'aménagement du cimetière en vue de retirer les dalles funéraires ou les stèles installées sur cinq tombes déclassées

Les élus sont informés que les travaux programmés correspondent à une dépense de 2 430€.

6 - Information relative à la manifestation organisée par l'équipe de la bibliothèque municipale

Les élus sont informés qu'au programme d'activités supervisées par les bénévoles de la bibliothèque, une séance est organisée le lundi 26 juin à 10 heures à l'intention du public scolaire. La séance sera animée par l'artiste Julie.

7 - Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal

7-1 Jean-Jacques VIGHETTI rend compte de la toute récente réunion de la commission assainissement de la Communauté de communes, principalement sur la question de la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif.

7-2 Jean Jacques Vighetti signale que le PLUi est approuvé et que désormais il s'impose désormais à tous les résidents de l'intercommune.

8 - Permis de construire ou déclarations préalables

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

Mme VIEUX Valérie : PC pour changement de destination et aménagement habitation,
 Mme ETIENNE Marie-France : PC pour construction d'une maison individuelle,
 M. FOREY Romuald : PC pour construction d'une maison individuelle,
 SAS LOGIR : PC pour construction de deux maisons individuelles,
 SAS LOGIR : PC pour construction d'une maison individuelle,
 Mme GUYON Karine : DP pour construction d'un garage en bois

9 - Questions diverses.

9-1 Marie Laure Mazuir informe le conseil municipal de l'organisation d'une marche gourmande par l'Office de tourisme de Pont-de-Veyle le 10 septembre 2023 et sollicite toutes les associations communales pour contribuer au bon déroulement de cette manifestation. En effet les marcheurs feront étape en plusieurs endroits de la commune de Perrex.

9-2 Jean Jacques Vighetti indique qu'à l'issue du récent recensement, la population de Perrex est estimée à 868 habitants.

9-3 Jean Jacques Vighetti relaie la sollicitation de France Adot auprès de toutes les communes en vue de planter des « *arbres de vie* » en hommage aux donateurs d'organes ou de tissus et en remerciement à leurs familles

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 20 juillet 2023 à 20 heures.

